



Même si la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* n'exige pas que les audiences de la Commission de la location immobilière (CLI) soient enregistrées, nos audiences sont habituellement enregistrées. Sur demande, la CLI peut chercher l'enregistrement d'une audience et en fournir une copie contre le paiement de droits. Aucune garantie concernant l'existence ou la qualité d'un enregistrement ne peut être donnée.

Une demande d'enregistrement d'une audience doit être présentée dans les dix ans suivant la date de l'audience. L'enregistrement sera effacé après cette période.

La présente demande **doit** être accompagnée d'un droit de 16,15 \$ par copie d'enregistrement demandée.

Renseignements sur l'auteur de la demande : Locateur Locataire Représentant Autre

Nom :
Adresse :
N° de téléphone :

Renseignements sur l'audience :

N° de dossier :	
Date(s) de l'audience :	Lieu :

Droits exigés :

Nombre de copies demandées : **X 16,15 \$ =** _____

Indiquez le mode de paiement choisi pour payer les droits :

[Paiement en ligne](#) N° de reçu : _____

Note : Le reçu doit être envoyé par courriel avec la demande à LTBpayments@ontario.ca.

Mandat Chèque certifié

Le mandat ou le chèque certifié doit être établi à l'ordre du « ministre des Finances ».

Carte de crédit

Si vous payez par carte de crédit, vous devez remplir le formulaire [Paiement par carte de crédit](#) et le faire parvenir avec votre requête.

La CLI enverra l'enregistrement de l'audience à l'adresse que vous avez indiquée dans ce formulaire. Si l'audience a été enregistrée, une copie devrait être disponible dans les deux semaines. La CLI s'efforce de rendre les enregistrements disponibles dans les deux semaines, mais le délai pourrait être plus long pour diverses raisons. Si l'audience n'a pas été enregistrée, votre paiement sera retourné ou remboursé.

Signature de l'auteur de la demande : _____ **Date:** _____

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

La CLI enregistre les audiences sous forme numérique en utilisant le format comprimé WAV. L'enregistrement dans ce format peut être lu sur tout ordinateur personnel ou Mac doté d'une carte de son et d'un logiciel de lecture comme Windows Media Player ou sur tout lecteur pouvant lire le format WAV.